

PROGRAMME DE FORMATION

Parentalité et accompagnement des familles

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif et des collectivités intervenant auprès d'enfants ou d'adolescents.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

Analyser le besoin de l'enfant d'être pris en compte dans ses liens et son histoire familiale.

Identifier les capacités et les carences de la famille pour adapter la prise en charge de l'enfant et de l'adolescent.

Programme

Définition de la parentalité aujourd'hui :

- Les différentes formes de parentalité et les nouveaux rôles de la famille actuelle.
- Le rôle du professionnel de l'enfance.

Les phénomènes psychiques en cause dans la construction des liens parents-enfants.

Les dysfonctionnements dans la relation parents-enfants et l'adaptation de l'intervention des professionnels.

Les troubles de la parentalité.

La maltraitance :

- Origines des conduites et profils des auteurs.
- Techniques d'entretien et accompagnement de l'enfant maltraité.
- Gestion des émotions des enfants.
- La visite médiatisée.

Etablissement d'une relation d'aide favorable à la restauration de la fonction parentale.

- Travail sur les répercussions émotionnelles et la posture professionnelle.

La place des parents dans l'institution.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.